

J'ai appris que sur l'ensemble des projets présentés par les conseils consultatifs locaux du Manitoba, 12 seulement ont été approuvés. Comme par hasard, ces douze projets émanent tous des circonscriptions électorales de Saint-Boniface et de Winnipeg-Fort Garry. Et, fait étrange, ces deux circonscriptions sont les deux seules circonscriptions détenues par le parti libéral en Manitoba. Une telle situation est inadmissible. Comment le ministre, en une période de chômage aussi élevé—nous avons déjà entendu plusieurs questions à ce sujet cet après-midi—peut-il mêler favoritisme politique et programmes de création d'emplois?

Non seulement avons-nous appris aujourd'hui que les seuls projets approuvés émanent des circonscriptions libérales, mais on nous a également dit qu'il faudra un certain temps avant que ne soient approuvés les autres projets du Manitoba. Selon les directives établies par son ministère, quelques-uns de ces projets auraient dû commencer le 17 novembre. Un délai de quelques jours ou d'une semaine et demie me paraît raisonnable. Mais un délai plus long me semble inacceptable. Ces projets n'étant pas approuvés avant Noël, les travaux ne pourront commencer avant le nouvel an. Ce n'est pas la première fois que cela arrive.

Le printemps dernier, mon collègue le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) a demandé au ministre de justifier certains retards dans l'approbation des projets d'emploi d'été pour les jeunes. On nous avait répondu à ce moment-là que le délai était imputable à certains députés qui n'avaient pas respecté les règles établies par le ministre. Cependant, après enquête, nous avons constaté que tel n'était pas le cas. Dans le cas présent, on ne peut dire que les députés du Manitoba n'ont pas respecté les règles du jeu. Depuis le 12 novembre, le ministre a déjà reçu les recommandations des comités consultatifs locaux et rien n'a transpiré depuis cette date, sauf les quelques projets approuvés dans les circonscriptions libérales.

Comment les députés pourront-ils accomplir leur tâche si les ministres se permettent de faire ce qui me semble être des mesquineries? Dans Selkirk-Interlake nous avons respecté les règles établies par le ministre et ses services. Nous avons mis sur pied un comité consultatif local. Les membres ont tenu deux ou trois réunions et ont présenté des recommandations. Nous avons été bien reçus par les fonctionnaires de Winnipeg et, sauf erreur, ceux-ci ont transmis les recommandations du comité local au cabinet du ministre. C'est maintenant la confusion la plus totale. Il semble que le ministre ait mis des bâtons dans les roues.

● (1510)

Aujourd'hui nous apprenons que le Manitoba compte 3,000 nouveaux chômeurs. Avec 8.2 p. 100 de chômeurs, ma circonscription de Selkirk-Interlake a le taux de chômage le plus élevé au Manitoba. Le chômage est également très élevé dans les circonscriptions de Winnipeg-Nord-Centre, Winnipeg-Nord et Churchill. Cependant, au Manitoba, le ministre s'est empressé d'approuver les projets des banlieues riches de Winnipeg, telles Saint-Boniface et Fort Garry, où, selon les calculs de son ministère, le chômage est le plus bas.

#### *Privilège—M. Sargeant*

Quelles sont donc les priorités du ministre? Pourquoi a-t-il décidé de faire passer des intérêts partisans avant le mieux-être économique de sa province? En ma qualité de député, on m'a demandé de sélectionner des demandes de fonds dans le cadre du programme du développement communautaire. C'est le ministre lui-même qui l'a demandé aux députés. En intervenant dans le processus et en refusant d'approuver les programmes en temps voulu, il m'empêche de jouer mon rôle convenablement. J'estime que c'est une atteinte à mes privilèges de député.

Je suis certain, madame le Président, que vous comprenez la gravité de la situation; j'espère que votre décision nous permettra d'y remédier afin de donner du travail à des Manitobains ainsi qu'à des gens d'autres provinces où la même chose pourrait se passer. Dans certaines parties de ma circonscription, le chômage touche 95 p. 100 des travailleurs, essentiellement parce que la saison de la pêche est terminée. Il est impensable que le ministre ou ses services puissent sciemment retarder ces programmes. C'est pourquoi je vous demanderais, madame le Président, de rendre une décision en ma faveur.

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Madame le Président, je demande la parole à propos de la même question de privilège. Je tiens à signaler au ministre qu'il y a deux ans, le gouvernement du Manitoba a reçu 9.5 millions de dollars en vertu du programme Canada au Travail sous une administration libérale. Cette année, maintenant que le taux de chômage est plus élevé, la province recevra 2.5 millions de dollars, soit moins de 30 p. 100 de ce qu'elle a reçu il y a deux ans. A ce moment-là, les circonscriptions représentées par moi-même et par mon collègue, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), avaient obtenu plus de 2 millions de dollars dans le cadre du programme Canada au Travail, dont plus de la moitié était destinée à donner de l'emploi aux autochtones. Cette année, le montant affecté dans le cadre des projets de développement communautaire est d'à peine un peu plus de \$400,000. C'est moins de 20 p. 100 que ce que nous avons obtenu il y a deux ans.

On nous a signalé que le gouvernement avait réduit le montant des subventions dans notre région parce que le taux de chômage est faible dans notre ville et qu'il n'y a que 904 autochtones en chômage dans ma circonscription. J'ignore où le ministre et ses services ont pris ces chiffres, mais le ministre sait certainement que le relevé fait par la division des écoles de Winnipeg indique des taux de chômage de 50 p. 100 dans le centre-ville.

Je renvoie à cet égard le ministre à un article rédigé par Val Werier, un journaliste réputé de Winnipeg, qui a été publié récemment dans le *Free Press* de Winnipeg. Cet article cite les observations de certains des directeurs d'écoles du centre-ville et je voudrais en consigner quelques-unes au compte rendu. Le directeur de l'école David Livingstone affirme ce qui suit:

Le taux de chômage chez les parents des élèves est de 53 p. 100.

C'est ce qu'il a constaté dans son école. Le directeur de l'école Aberdeen déclare pour sa part: